

**DIPLÔME DÉLIVRÉ**

Master - (Niveau 7)

Code RNCP : 38195

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUEMoussa THIOYE, Professeur des universités,
Université Toulouse Capitole**ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE****Professeurs des universités** (liste indicative) :
Matthieu POUMAREDE, Moussa THIOYE,
Julien LAURENT, Walid BENHAMIDA, Jean-
Gabriel SORBARA**Maîtres de conférences** (liste indicative) :
Matthias AMILHAT, Sophie DE FONTAINE,
Loïc PEYEN, Anne-Laure THOMAT-
RAYNAUD**Intervenants professionnels** (liste indicative) :
Kwasigan Arnaud AGBA, Sophie CABANIE,
Jérôme FRANCES, Xavier PELICOT, Sabine
VENIEL LE NAVENNEC**MÉTHODES ET MOYENS
PÉDAGOGIQUES**

Les séances de formation se déroulent dans une salle de cours dédiée équipée d'un vidéoprojecteur avec connexion internet. Une salle informatique est réservée en priorité à la formation. Certains cours se déroulent dans une salle de pédagogie active. Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation, bibliothèques de l'université, Learning Center.

**ALTERNANCE**

CONTRAT D'APPRENTISSAGE OU DE PROFESSIONNALISATION

**OBJECTIFS**

Le Master mention Droit de l'immobilier - parcours Géomètre-Expert est construit en partenariat avec l'Ordre des géomètres-experts dont le métier nécessite de plus en plus des connaissances juridiques fines, spécialisées. Avec un métier en tension et des problèmes de recrutement dans les cabinets, les géomètres-experts sont confrontés à une législation de plus en plus complexe et doivent absolument s'adjoindre les compétences de juristes. Le master « Droit immobilier parcours géomètre-expert » s'inscrit dans ce projet de diversification du recrutement de nouveaux talents que la profession porte actuellement auprès de son ministère de tutelle et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

**PUBLICS VISES ET CRITERES D'ADMISSION**

Formation à effectif limité (30 apprenants)

Conditions préalables à la candidature**Droit à poursuite d'études** : étudiant ayant été sélectionné à l'Université Toulouse Capitole en 1^{ère} année de Master mention Droit de l'Immobilier.**Pour tous les autres cas** : l'admission en Master 2 pour les étudiants ne bénéficiant pas d'un droit à poursuite d'études dépend des capacités d'accueil et est subordonnée à l'examen d'un dossier.

Accès au public en reprise d'études au titre de la validation soit des études supérieures accomplies en France ou à l'étranger, soit des acquis d'expérience, ou ayant bénéficié d'une dispense de parcours dans le cadre du dispositif VA85.

Sélection des candidats

L'admission dans cette formation relève d'un accès sélectif. Un dossier de candidature est nécessaire. Les candidats doivent avoir de bonnes connaissances dans les domaines du droit, de l'économie, de la gestion et faire montre pour ces deux domaines des prérequis juridiques correspondant à la 1^{ère} année de formation. Entretien à la demande de la commission de sélection.

**1 ORGANISATION**

L'action de formation représente un volume horaire global de 308 heures (examens, soutenance et accompagnement compris).

La formation débute au mois de septembre de l'année N pour s'achever à la fin du mois de septembre de l'année N + 1 par la soutenance du rapport d'activité selon le calendrier défini.



COMPETENCES VISEES

- Être en capacité de concevoir, rédiger et mettre en œuvre des documents d'aide à la décision pour les opérateurs publics ou privés intervenant dans le secteur de l'immobilier
- Savoir interpréter et appliquer les dispositions internationales, européennes, nationales et locales applicables au domaine de l'immobilier
- Maîtriser les méthodes de réflexion, d'évaluation et d'aide en matière de décision dans les secteurs public et privé
- Rédiger des actes et gérer des procédures juridiques
- Comprendre et maîtriser toutes les composantes du rôle d'un maître d'ouvrage
- Être en capacité d'étudier et d'évaluer un marché immobilier local
- Optimiser la dimension financière et fiscale d'une opération immobilière
- Maîtriser les connaissances utiles pour conseiller et résoudre les situations de litiges
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention
- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation



PROGRAMME

UE Module Droit privé de l'immobilier : 92h
Contrats des constructeurs – 21h
Droit de la copropriété – 25h
Responsabilités et assurances des constructeurs – 21h
Baux civils et commerciaux – 25h
UE Module Droit public de l'immobilier : 106h
Droit des marchés publics de travaux – 18h
Droit de l'urbanisme – 24h
Fiscalité immobilière – 25h
Droit de l'environnement – 21h
Contentieux de l'immobilier – 18h
UE Module pluridisciplinaire: 87h
Financement de la construction – 18h
Droit du logement social – 18h
Expertise foncière et immobilière – 18h
Gestion comptable – 18h
Gestion du contrat de construction international – 15h
Compétences de spécialité: 166h
Module découverte du métier : 28h
Connaissance de la profession et de ses obligations – 10,5h
Outils métier – 17,5h
Module expertise juridique: 91h
Le système cadastral – 38,5h
Urbanisme opérationnel – 21h
Fiscalité d'urbanisme – 7h
Copropriété – 10,5h
Les associations syndicales libres – 7h
Division en volumes – 7h
Module de synthèse: 47h
Cas pratique de synthèse – 12h
Projet professionnel appliqué – 35h

Volume horaire global de 451h d'enseignement et 18h (examens, soutenance et accompagnement)



DEBOUCHES PROFESSIONNELS

- Juriste spécialisé en cabinets d'avocat, études notariales, bureaux d'architectes, collectivités locales, entreprises de construction, organismes HLM
- Administrateur de biens
- Cabinets de géomètres-experts



METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants-chercheurs et de professionnels. Le praticien peut intervenir en complément d'un cours, pour des travaux dirigés ou des séminaires qui permettent l'approfondissement d'un thème particulier dans une perspective pratique, ou être titulaire du cours. Des supports de cours peuvent être déposés sur la plateforme Moodle de l'université. La mise en place d'un tutorat est destinée à accompagner l'apprenant pour des conseils méthodologiques.

Un tuteur universitaire est nommé avec comme objectif : faire le lien entre l'apprenant et son entreprise, définir ensemble la thématique qui fera l'objet de la soutenance finale devant jury. Le tuteur en entreprise pourra prendre part à ce jury d'examen.

Accès possible aux diverses ressources universitaires : accès aux salles informatiques, centres de documentation, bibliothèques de l'université, Learning Center.

Accueil du public en situation de handicap à l'Université Toulouse Capitole : <https://www.ut-capitole.fr/handicap>



CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les Modalités de Contrôle des Connaissances sont données en début de session et mentionnent les modalités d'évaluation permettant l'obtention du Diplôme national : Master mention droit de l'Immobilier parcours-type Géomètre-Expert.

La formation est ponctuée par des contrôles continus mais également des examens terminaux suivis d'une soutenance de rapport.



CONTACTS

Suivi de l'alternance (apprentissage et professionnalisation) et formation continue :

SERVICE DE L'EXECUTIVE EDUCATION AND DIGITAL UNIVERSITY (EEDU)

Site de la Manufacture des Tabacs - Bâtiment Q - 1^{er} étage - 21, allée de Brienne – Toulouse

Pôle alternance - 05 61 12 87 93 ou 05 61 12 87 12 - bureaux MQ 101 ou MQ 103 - alternance.fcv2a@ut-capitole.fr

Suivi des plannings et organisation des examens :

POLE MASTERS DROIT

Site de l'Arsenal - 2 rue du doyen Gabriel Marty - Toulouse

Bureau AR 135 - <mailto:pmd04@ut-capitole.fr> - 05 61 63 39 32

€ TARIFS ANNEE UNIVERSITAIRE 2024/2025

Le Master mention Droit de l'Immobilier parcours Géomètre Expert, en apprentissage, est rattaché à MidiSup qui réunit écoles d'ingénieurs et UT Capitole.

Contrat d'apprentissage : 9 000€ - *secteur privé/secteur public-*

Contrat de professionnalisation - nous contacter

Prise en charge possible par l'entreprise et son OPCO pour le secteur privé

